

## **APPEL À PROJET**

**Location de locaux – Pôle public des Eucherts –  
Commune de MONTVALEZAN – La Rosière**



### **Contexte**

Le local des Eucherts, propriété de la commune de Montvalezan, était jusqu'alors mis à disposition de l'office de tourisme des Eucherts. Suite au souhait de l'office de tourisme de ne plus occuper ce local, la commune de Montvalezan souhaite lancer un appel à projet pour l'occupation du local des Eucherts.

**Date limite de réception des candidatures :**

**Mercredi 6 novembre à 12h**

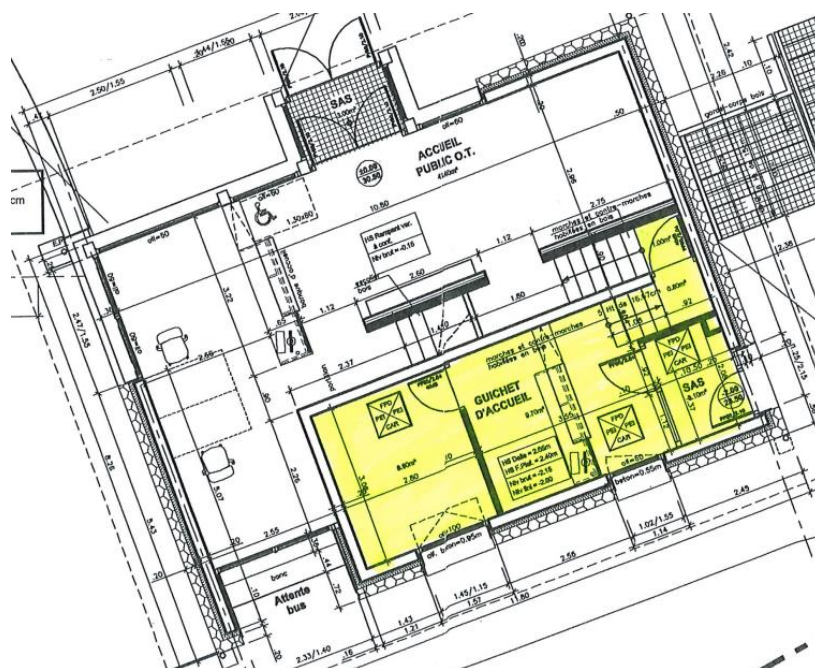
**MAIRIE DE MONTVALEZAN – LA ROSIERE – 73700 MONTVALEZAN**

**Services Administratifs : 04 79 06 84 12**

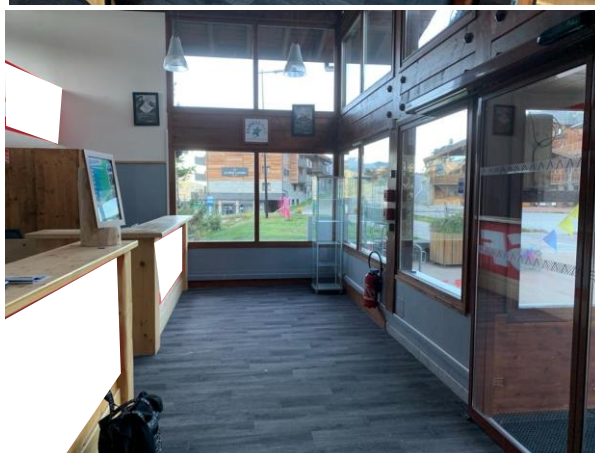
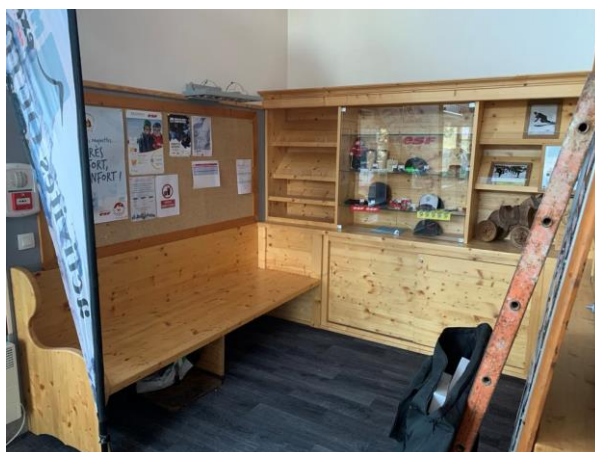
**Service Urbanisme : 04 79 06 89 79**

**Mail : [accueil@montvalezan.fr](mailto:accueil@montvalezan.fr)**

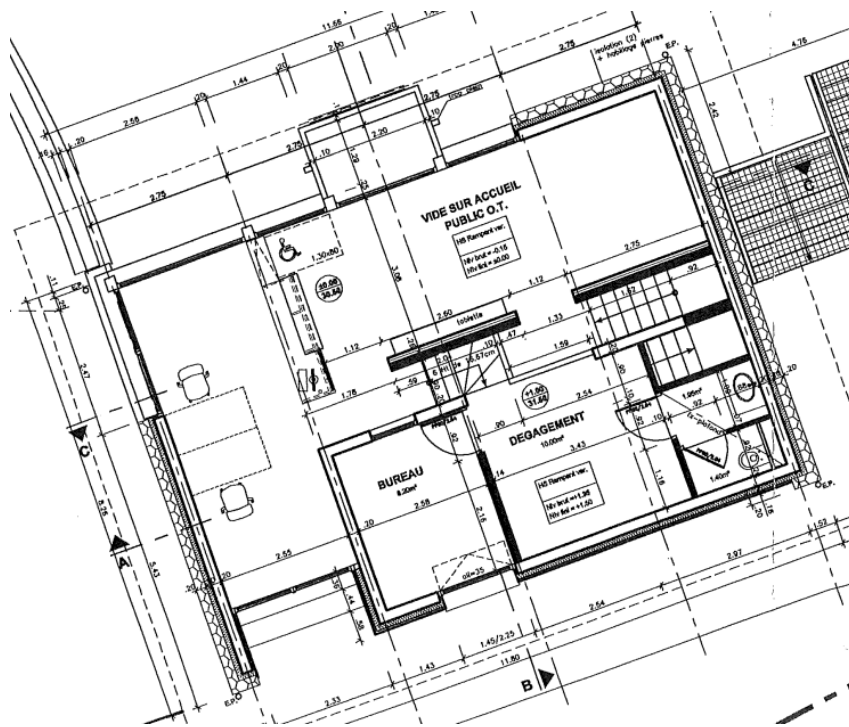
## Description des locaux



Au rez-de-chaussée, les locaux sont constitués d'un espace d'accueil du public avec deux guichets et une salle d'attente. La partie en jaune est conservée par la commune.



**MAIRIE DE MONTVALEZAN – LA ROSIERE – 73700 MONTVALEZAN**  
**Services Administratifs : 04 79 06 84 12**  
**Service Urbanisme : 04 79 06 89 79**  
**Mail : [accueil@montvalezan.fr](mailto:accueil@montvalezan.fr)**



La partie du haut est une mezzanine constituée d'un bureau, d'un dégagement occupé par une bibliothèque, et de sanitaires.



La surface totale des locaux loués est de 65 m<sup>2</sup>.

### **Nature des services concernés**

Ne sont pas concernés par cet appel à projet :

- Les magasins de ski et de sport ;
- Les snacks ou bars ;
- Les agences immobilières ;
- Toutes les prestations de commerce impliquant la vente de produits stockés (prêt-à-porter, souvenirs, etc.).

Les activités participant au renforcement de l'offre « montagne » de la station, hiver comme été, seront privilégiées. Les candidatures de type « offre groupée » seront recevables, à condition de préciser le mandataire désigné.

**MAIRIE DE MONTVALEZAN – LA ROSIERE – 73700 MONTVALEZAN**  
**Services Administratifs : 04 79 06 84 12**  
**Service Urbanisme : 04 79 06 89 79**  
**Mail : [accueil@montvalezan.fr](mailto:accueil@montvalezan.fr)**

## Obligations du candidat

Le candidat retenu devra répondre aux obligations suivantes :

- Ouvrir quotidiennement a minima sur les périodes d'ouverture de la station en hiver et en été.
- Proposer un service ouvert à tous proposant un soutien important au développement de la station dans une optique de diversification de l'offre touristique de la station.
- Verser un loyer à la mairie de Montvalezan.

## Bail

La location de l'espace fera l'objet d'un bail précaire pour deux années, renouvelable un an par reconduction expresse des deux parties 3 mois avant la fin du bail. Ce contrat n'inclut pas de fonds de commerce ni de droit à bail.

## Travaux

Les travaux éventuels resteront à la charge exclusive du porteur de projet. Ils ne devront en aucun cas dénaturer ou endommager les espaces. Le porteur de projet doit pouvoir remettre les locaux dans leur état initial à la fin du bail. Le projet de travaux sera obligatoirement validé par la commune de Montvalezan.

## Enseigne

Le porteur de projet aura la possibilité de placer une enseigne sur la devanture et sur le côté ouest du local des Eucherts. Le projet d'enseigne sera obligatoirement validé au préalable par la commune de Montvalezan.

## Loyer

Le loyer sera proposé par le porteur de projet et fera partie des critères de sélection du candidat. Il sera constitué d'une part fixe annuelle ainsi que d'une redevance sur le chiffre d'affaires annuel. En cas d'offre groupée, seul le mandataire sera redevable du loyer.

## Charges

Les charges (eau, électricité, chauffage électrique, ménage) seront à la charge du locataire.

Le locataire devra être assuré pour l'utilisation des locaux mis à disposition.

## Planning

Mercredi 6 novembre 2024 à 12h	Date limite de dépôt des candidatures
Mercredi 27 novembre 2024 de 14h à 18h (une heure par candidat)	Entretiens individuels avec les candidats
Décembre 2024	Attribution du bail par délibération du conseil municipal
1 <sup>er</sup> juin 2025	Remise des clés et début du bail

**MAIRIE DE MONTVALEZAN – LA ROSIERE – 73700 MONTVALEZAN**

**Services Administratifs : 04 79 06 84 12**

**Service Urbanisme : 04 79 06 89 79**

**Mail : [accueil@montvalezan.fr](mailto:accueil@montvalezan.fr)**

## **Dossier de candidature**

Il devra être adressé au plus tard le 6 novembre 2024 à 12h à la mairie de MONTVALEZAN (Chef-Lieu, 73700 MONTVALEZAN) en indiquant « Réponse à l'appel à projet pour le local des Eucherts », par courrier ou par mail à [urbanisme@montvalezan.fr](mailto:urbanisme@montvalezan.fr).

Le dossier devra comporter :

- L'identité de la structure candidate : dénomination de l'entreprise, capital, statuts, siège social, coordonnées et noms des représentants légaux dûment habilités à engager la société.
- Le détail des prestations de service proposées : type de prestations, impact sur la stratégie de développement de la station, projets de travaux éventuels.
- Les engagements du candidat : plages d'ouverture du service à la clientèle, fixation du loyer annuel et de la redevance sur le chiffre d'affaires, prise en charge de l'ensemble des travaux afférents au service proposé, prise en charge des frais d'entretien.
- Une ébauche de business plan et une démonstration de la capacité du candidat à payer le loyer.
- Toute autre information jugée utile pour le dossier du candidat.

En cas d'offre groupée, une présentation globale de l'offre sera nécessaire, ainsi qu'un dossier par entité constitutive de l'offre groupée.

## **Critères de sélection du candidat**

Le classement sera établi en fonction des critères ci-dessous au regard du contenu des dossiers et des divers échanges qui se seront tenus dans cette phase de discussion.

- Détail de la prestation de l'activité proposée ;
- Intérêt du service dans la diversification de l'offre de la station ;
- Loyer (part fixe et par indexé sur le chiffre d'affaires).

## **Groupe de sélection**

Le groupe de sélection sera composé d'élus du conseil municipal. Après une phase d'entretiens, le groupe soumettra son choix au conseil municipal pour approbation finale. S'agissant d'un appel à projet, le groupe de sélection, en accord avec le conseil municipal, se réserve, le cas échéant, toute latitude pour surseoir ou déclarer non concluant l'appel à candidature.